



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
17/03/2022

Dossier complet le :
17/03/2022

N° d'enregistrement :
2022-6013

1. Intitulé du projet

Extension du bâtiment de production du site MC FRANCE à CUGAND (85).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MC FRANCE - MEO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Freddy MARCHAND - Responsable QSSE

Franck ROSTAND - Directeur

RCS / SIRET

3 0 6 8 6 5 6 0 1 0 0 0 5 9

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 1-b | Installation classée soumise à Enregistrement. Augmentation de plus de 250 kW de la puissance totale des machines de travail du bois - Rubrique 2410. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société MC France - MEO exploite dans la Zone d'activités du Mortier Ouest à CUGAND (85) un site de production de menuiseries bois – aluminium.

Le projet vise à agrandir le bâtiment de production sur une surface d'environ 7 300 m².

L'extension permettra la réorganisation générale des installations de production à l'intérieur de l'atelier et la mise en place de nouvelles installations telles que :

- de nouvelles machines de travail du bois dont un nouveau centre d'usinage,
- une ligne de fabrication d'ouvrants complexes hors gabarit,
- une zone de stockage de dormants,
- une zone de stockage de menuiserie et de palettisation.

- Une extension de capacité de stockage de tronçons

Un dépoussiéreur supplémentaire sera installé sur le deuxième centre d'usinage en complément des 4 dépoussiéreurs existants (3 dépoussiéreurs pour le bois et 1 pour l'aluminium).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de plusieurs ordres :

- Augmenter les capacités de production de l'établissement face à une demande croissante.
- Fluidifier le process par la réorganisation de l'atelier et l'installation de nouvelles machines de production.
- Dissocier les lignes de production des flux hors gabarit et complexe des lignes de production standard afin d'augmenter la cadence de production.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé dans l'emprise actuelle du terrain. Les limites de propriété ne seront pas modifiées.

Les travaux dureront 8 mois et seront réalisés selon phases suivantes :

- terrassement
- réalisation de la plateforme
- fondations
- construction du bâtiment : charpente, couverture et bardage
- lot technique
- dallage
- création des voiries supplémentaires

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'établissement produit environ 65 000 menuiseries à l'année. Suite au projet le nombre de menuiseries produites est estimé à 90000.

De nouvelles machines de travail du bois seront installées, la puissance totale sera de 1197 kW contre 700 kW actuellement.

Le projet sera à l'origine d'une création d'environ 40 emplois. L'effectif global futur est estimé à 460 personnes.

Les eaux pluviales générées par les surfaces imperméabilisées supplémentaires (voirie, extension du bâtiment) seront collectées par les ouvrages de régulation existant avant rejet au milieu naturel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire
Porter à connaissance

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|----------------------|
| Surface de l'extension | 7327 m ² |
| Surface de bâtiment en situation future | 34754 m ² |
| Surface de voirie créée | 6244 m ² |
| Puissance future des machines de travail du bois | 1197 kW (+497 kW) |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone du Mortier Ouest
85 610 CUGAND

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 15 ' 27 " 28 Lat. 47 ° 3 ' 25 " 44

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Projet autorisé le 18/08/2010.

Composition du site : un bâtiment de bureaux (h=12m), des locaux sociaux, un bâtiment de production en forme de U (8,5 m < h < 14,5 m). Installations techniques (locaux techniques, dépoussiéreurs, local de charge, local sprinkleur) localisées dans la zone centrale orientée vers la zone artisanale afin de limiter les nuisances environnementales. Une voirie périphérique, 2 bassins d'orage, une zone de confinement des eaux d'extinction d'incendie, 2 réserves incendie, un parking.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | ZNIEFF les plus proches : à 1 km au Nord-Ouest (type 1 - LE MONT GALLIEN - 520616287 ; type 2 - VALLÉE DE LA SÈVRE NANTAISE DE CUGAND À TIFFAUGES - 520616315) et à 1 km au Sud (type 1 - PRAIRIE À ORCHIDÉES DE LA BERNARDIÈRE - 520616302) |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La Vendée dispose d'un PPBE 3e échéance. La commune de CUGAND n'est pas exposée au bruit des réseaux routiers recensés dans ce PPBE. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | CUGAND est incluse dans le PPRI Sèvre nantaise 85 en cours de révision, prescrit le 12/04/2021. Le projet n'est pas situé dans une zone inondable. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Site le plus proche : Le marais de Goulaine (FR5212001- Directive oiseaux ; FR5202009 - Directive habitats) à 15,7 km au Nord-Ouest. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le plus proche site classé se situe à 2,3 km au Nord. Il s'agit d'une partie du sentier de l'Arsenal au moulin neuf, à Gétigné, classé depuis le 25/11/1941. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'eau consommée provient du réseau d'eau potable et est utilisée pour les usages domestiques, pour la ligne de traitement du bois et sur les chaînes de finition. La consommation d'eau actuelle est de 1 710 m ³ par an (dont 382 m ³ utilisés pour les tests de sprinklage). La consommation annuelle prévisionnelle est estimée à environ 2 000 m ³ . L'évolution de la consommation est due à l'augmentation prévisionnelle des effectifs (+ 40 personnes) et à l'augmentation des capacités de production. Elle représentera une augmentation globale d'environ 17 %. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'extension du bâtiment vient s'implanter à l'intérieur des limites de propriété, sur des espaces verts entretenus de l'établissement. Le terrain étant entièrement aménagé, le projet n'aura pas d'impact sur un espace naturel ni sur la faune et la flore locale. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000. |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les risques liés à l'activité de MC FRANCE sont l'incendie (mise en oeuvre de matériaux combustibles), l'explosion (poussières de bois) et la pollution accidentelle (utilisation de produits de préservation du bois et de finition). L'établissement dispose de dispositifs de sécurité et de moyens d'extinction permettant de limiter les effets en dehors du site (murs coupe-feu, sprinklage, dispositifs de confinement des eaux d'extinction). |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Risque sismique : modéré Exposition moyenne au risque de retrait et gonflement des argiles. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Suite au projet, le trafic journalier représentera 227 véhicules légers (+7%) et 47 poids lourds (+62%). L'augmentation du trafic local représentera 0,1 % pour les véhicules légers et 4 % pour les poids lourds sur les principaux axes desservant le site. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Les nouvelles sources d'émissions de bruit proviendront des nouvelles machines de travail du bois (implantées à l'intérieur du bâtiment), du nouveau dépoussiéreur (dans la zone technique enclavée au milieu des ateliers de production) et de l'augmentation du trafic, Aucune habitation n'est située dans l'axe de la zone technique. Les bâtiments font office d'écrans acoustiques vis-à-vis des habitations les plus proches. L'impact sonore des nouveaux équipements sera donc limité. |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les installation sont éclairées pendant les heures d'ouverture (de 4h30 à 21 h du lundi au vendredi).</p> <p>Des spots d'éclairage seront placé sur la façade Nord-Ouest de l'extension, côté bassin incendie. Ils seront orientés vers les voies de circulation interne afin de limiter l'impact à l'extérieur du site. L'habitation situées dans cet axe et une partie des terrains voisins sont en cours d'acquisition par MC FRANCE - MEO.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Emissions atmosphériques liées aux équipements de dépoussiérage associés aux installations de travail du bois, (émission de poussières) ; à l'emploi de vernis, de teintures, et de produit de préservation du bois, (émissions de Composés Organiques Volatils) et des pigments ; à la chaudière au bois, (fumées, gaz et poussières de combustion) ; au trafic routier.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le site est à l'origine de rejets d'eaux usées domestiques et industrielles dans le réseau communal, et d'eaux pluviales, transitant dans 2 bassins aériens d'un volume global de 2412 m3 avant rejet à débit régulé (30 l/s) au milieu naturel. Le volume global des bassins existants est suffisant pour réguler les eaux pluviales de l'extension projetée.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les rejets d'eaux usées industrielles sont constitués par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les condensats des compresseurs. - Les effluents issus de la station de lavage des véhicules. - Les condensats générés par la chaudière aux déchets de bois. <p>Ces installations ne seront pas impactées par le projet. Les rejets d'eaux usées industrielles resteront similaires.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La nature des déchets produits et les filières resteront similaires. En revanche, les flux annuels vont évoluer proportionnellement à l'augmentation du nombre de menuiseries produites. Soit une augmentation d'environ 44 % de la production de déchets.</p> <p>La principale source de production de déchets est la collecte des copeaux et sciures de bois issus des installations de travail du bois (50% des déchets produits). Ils sont recyclés dans la chaudière à bois du site.</p> |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'extension du bâtiment sera créée dans le prolongement Nord-Ouest du bâtiment existant. Sa façade sera similaire à celle du bâtiment existant (même couleur, même hauteur, même emprise). Dans cet axe, l'environnement du site comporte une habitation à 15 m des limites de propriété et des terrains agricoles. MC France – MéO est en cours d'acquisition d'une partie de ces terrains, dont l'habitation. L'établissement est peu visible depuis les habitations situées au Nord, compte tenu de la végétation haute les séparant du site. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'extension du bâtiment vient s'implanter à l'intérieur des limites de propriété, sur des espaces verts entretenus de l'établissement. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le seul projet recensé à proximité de MC FRANCE dont les effets sont susceptibles de se cumuler est l'extension de la zone d'activité du Bordage à Cugand, à 1,3 km au Nord de MC FRANCE. Le principal effet susceptible de se cumuler avec ceux de MC FRANCE est le trafic routier. Le type d'entreprises à s'implanter n'est pas encore connu.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

EAU

- Régulation des eaux pluviales des nouvelles surfaces imperméabilisées dans les bassins de régulation existants,
- Confinement des eaux potentiellement polluées dans la zone centrale du bâtiment, au niveau des quais en contrebas.

AIR

- Les produits de finition utilisés par MC France – MéO ont été remplacés en 2019 par des produits contenant moins de solvants, donc moins émetteurs de COV. La production augmentera d'environ 34 %. Les rejets de COV (émissions diffuses et canalisées) devraient également augmenter dans les mêmes proportions (1025 kg/an en 2020 à 1411 kg/an estimé suite au projet)
- Une campagne de mesure des rejets atmosphériques est prévue dès le projet réalisé.
- Le nouveau dépoussiéreur permettra de garantir de rejets inférieurs à 0,2 mg/m3 valeur très inférieure à la valeur limite d'émission de 40 mg/m3 définie par l'arrêté du 2 septembre 2014 (rubrique 2410 - enregistrement).

BRUIT

- Machines de travail du bois implantées à l'intérieur des bâtiments
- Nouveau dépoussiéreur implanté dans la zone technique enclavée au milieu des bâtiments, faisant écrans vis à vis des habitations les plus proches.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | X |
|----------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

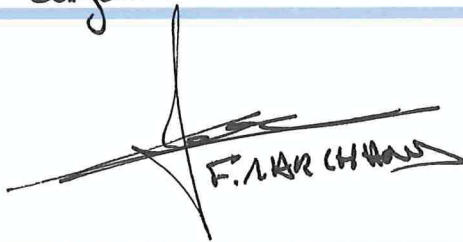
Fait à

Cugand

le,

11/03/2022

Signature


F. ARCHAMBAUD